

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	14	14

Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 8 décembre à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 3 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 3 décembre 2025.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. BRUN Jérôme, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusés : M. CROCHET Jean (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), MMES BALANGER Laurence, GARREAU Sabrina, REMAUD Natacha.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 17 DEC. 2025

Et publication ou notification le :

17 DEC. 2025

A été nommée secrétaire : Mme Nadège BOUTET

2025_12_01 – Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération : demande de fonds de concours 2025

Le Conseil communautaire par délibération du 17 juillet 2025 a voté les nouveaux montants de la DSC et du fonds de concours, à savoir pour la commune de Notre Dame de Riez : 32 943,37 € au titre de la DSC et 29 725,74 € au titre du fonds de concours.

Monsieur le Maire propose alors d'utiliser ce fonds de concours afin de contribuer au financement des installations et acquisitions de 2025.

Plan de financement :

Dépenses H.T. :

Aire de loisirs - Acquisition et installation d'une tyrolienne	11 404,58 €
Mairie – Acquisition et installation d'une pompe à chaleur	29 141,99 €
Ecole publique – Acquisition et installation de 3 tableaux numériques	9 642,54 €
Services techniques – Acquisition d'un véhicule utilitaire	26 358,23 €
Mairie – Réfection de la toiture	29 221,46 €
Cimetière – Acquisition et installation d'un colombarium	5 666,67 €
TOTAL HT	111 435,47 €

Recettes :

Fonds de concours communautaire 2025	29 725,74 €
Autofinancement communal	81 709,73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la mise en place du fonds de concours par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Approuve le projet de financement du fonds de concours ci-dessus,

Sollicite la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour l'octroi du fonds de concours pour un montant de 29 725,74 €,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 17 DEC. 2025

Le Maire,

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Nadège BOUTET